

Renvoi au comité d'instruction publique de l'exposé de l'action du citoyen Vivien, maréchal à Bemay qui a fait acte de dévouement en sauvant de la noyade le jeune citoyen Serrant, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'exposé de l'action du citoyen Vivien, maréchal à Bemay qui a fait acte de dévouement en sauvant de la noyade le jeune citoyen Serrant, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13861_t1_0237_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sont seuls dignes de notre amour.
 Liberté! Liberté! Tu sçais triompher des
 Agens de Pitt! Courez tous lâchement les
 [despotes :
 [servir!]

Ce n'est qu'aux braves Sans-Culottes
 Que nous brulons de nous unir!

4 (Les Mères de Famille)

Après avoir purgé la terre
 Des satellites des tyrans :
 Un fils revenu chez son père
 Sera l'appui de ses vieux ans.
 Liberté! Liberté! Tu fais triompher la nature!
 Heureux enfant! Dans les bras de ton père
 [adoré]

Ton âme généreuse et pure
 Luy rendra ce devoir sacré.

5 (Tous les Citoyens ensemble)

Rassemble sur cette Montagne
 Au bruit éclatant de l'airain,
 Nous chantons la vertu, compagne
 D'un peuple auguste et souverain.
 Liberté! Liberté! Pendant cette fête civique
 Vos chants guerriers perceront jusqu'aux
 [voûtes du ciel!]

En célébrant la République
 Rendons hommage à l'Eternel! (1).

45

On expose l'action courageuse du citoyen
 Vivien, maréchal à Bernay, qui a sauvé la vie
 au jeune citoyen Serant, qui alloit se noyer
 sans le secours de Vivien, qui s'est jeté tout
 habillé dans la rivière pour le sauver.

Mention honorable, insertion au bulletin,
 renvoi au comité d'instruction publique (2).

46

Le tribunal criminel du département de la
 Nièvre écrit à la Convention pour lui faire
 part de l'indignation où l'a jeté la nouvelle de
 l'attentat commis sur les personnes de deux
 représentants du peuple. Les membres de ce
 tribunal jurent d'être inviolablement attachés
 à la Convention nationale, et vouent à l'exé-
 cration de tous les siècles les tyrans et les
 conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l. n.d.] (4).

« Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient d'être essuyé. Collot
 d'Herbois, ce vertueux montagnard de la
 Convention a failli être assassiné. Robespierre
 devait aussi tomber sous les coups du même
 assassin; heureusement que ni l'un ni l'autre

(1) D XXXVIII - 5 (Moline), (hymnes et original
 du p.v.).

(2) P.V., XXXVIII, 287. Bⁿ, 15 prair. ; J. Mont.,
 n° 38.

(3) P.V., XXXVIII, 288. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(4) C 305, pl. 1146, p. 11.

n'ont péri. Nous nous en réjouissons et nous
 félicitons la Convention nationale des mesures
 actives qu'elle a prises pour traduire sur le
 champ au tribunal révolutionnaire le scélérat
 Lamiral.

Le tribunal criminel du département de la
 Nièvre, assure la Convention nationale qu'il ne
 cessera de surveiller les ennemis de la liberté;
 il y a quelque temps que deux de ces monstres,
 ex-prêtres lui furent renvoyés par le monta-
 gnard Pointe pour être jugés révolutionnaire-
 ment; la hache nationale en a fait justice.

Le même tribunal jure de nouveau d'être
 inviolablement attaché à la Convention natio-
 nale, d'exécuter et faire exécuter ses lois ainsi
 que les décisions de ses comités de salut public
 et de sûreté générale.

Et voue la mort à tous les tyrans et aux
 conspirateurs.

Vive la République! Vive la Montagne!»

GRILLIER (présid.), PASSOT, DUHAUMONT, DURAND,
 PIVEANT (greffier).

47

Les membres de la société populaire de
 Josselin (1) écrivent à la Convention et la
 prient de purger le territoire de la République
 des aristocrates qui en salissent le sol dans
 le château de cette commune, en les faisant
 juger. Envoyez cette exécration cargaison à Ma-
 dagascar; la terre des hommes libres ne doit
 pas être souillée par la présence des esclaves.
 Continuez vos glorieux travaux, et comptez
 sur notre dévouement; nos cœurs, nos bras,
 tout est à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Josselin, 4 prair. II] (3).

« Républicains représentans,

Purgez le territoire de la République de tous
 ses ennemis intérieurs. Le château de cette
 commune est rempli de détenus. Il sert d'entre-
 pôt à la marchandise aristocratique et fanatique.

Délivrez nous de ces monstres. Faites les
 promptement juger. Envoyez cette exécration
 cargaison de gens suspects à Madagascar.

La terre des hommes libres ne doit pas être
 souillée par la présence des esclaves. Continuez
 vos glorieux travaux et comptez sur notre dé-
 vouement. Nos cœurs, nos bras, tout est à la
 patrie. Salut en la République! »

CHAMPEAUX (présid.), HOUBINE [et 1 page de
 signatures illisibles].

48

Le conseil-général de la commune d'Orléans
 (4) rend grâce au génie tutélaire de la France,
 qui a sauvé deux représentants. C'est donc

(1) Morbihan.

(2) P.V., XXXVIII, 288. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t);
 J. Sablier, n° 1356.

(3) C 306, pl. 1159, p. 21.

(4) Loiret.